

# JEAN-LOUIS NADAL LÈVE UN TABOU MAGISTRAL

LE 11 JANVIER 2011 MICHEL HUYETTE (PAROLES DE JUGES)

En faisant connaître ses inquiétudes sur la perte d'indépendance de la justice, le procureur général de la Cour de cassation a fait plus que briser le silence : il a lancé un débat démocratique.

Les magistrats, à titre individuel, sont habituellement réservés. Tenailés entre leur devoir de réserve et, pour certains, la crainte qu'une expression trop publique ait des conséquences néfastes sur le déroulement de leur carrière, ils se contentent souvent de rôler dans les couloirs ou dans les réunions, sans que les récriminations soient entendues au-delà des portes des palais de justice.

Pourtant, plus la place dans la hiérarchie est élevée, moins le risque est grand. Quand les attentes se font moindres du fait de l'âge ou de la position hiérarchique atteinte, la prise de parole peut en principe être plus aisée puisque la crainte de l'effet boomerang n'a plus de raison d'être. Il n'empêche que la montée vers le haut de l'échelle n'a pu se faire, souvent, que grâce à une mesure dans les propos pour ne froisser personne ouvertement. C'est bien là le piège de tout système hiérarchique avec des nominations laissées à la discrétion d'autorités qui ne les explicitent pas, qui n'ont de compte à rendre à personne, et qui donc laissent, délibérément ou non, planer le doute quant aux critères de sélection. Ce qui n'encourage pas à la témérité. L'habitude s'installe donc sur le long terme de mesurer ses propos, au cas où... on ne sait jamais....

## Absence de prise de risques chez les magistrats

Tout en haut de la pyramide de la magistrature, se trouve **la cour de cassation**, avec à sa tête côté juges du siège **le premier président**, et côté ministère public **le procureur général**. Ces magistrats, aux robes magnifiques et aux décorations multiples, ne prennent – presque – plus aucun risque en s'exprimant publiquement sur les sujets intéressant la justice. **C'est ce que vient de faire le procureur général** à l'occasion de la rentrée de janvier 2011 de la cour de cassation, dans un discours remarqué car inhabituellement critique envers le pouvoir politique.

Discours : morceaux choisis entre contestation actuelle de la justice et déférence nécessaire



*De tous temps la justice a été brocardée. Et aujourd'hui, à un magistrat qui ne supporterait pas la critique, je serais plutôt tenté de conseiller de changer de métier. Et s'il fallait encore se convaincre que le fait n'est pas nouveau, il conviendrait de se reporter au discours prononcé ici même en janvier 1979 par le regretté Premier président Pierre Bellet qui s'exprimait en des termes encore aujourd'hui d'une cruelle actualité : « la justice est de plus en plus contestée, alors qu'on lui demande de plus en plus. Elle est discutée sur tous les points. Les récriminations portent essentiellement sur le coût de la justice et sa lenteur mais aussi sur sa raideur, son inefficacité, son manque de clarté, que sais-je encore ? Elle serait trop sévère et trop laxiste à la fois ».*

*Mais s'il n'est pas récent, le phénomène ne laisse pas d'inquiéter quand, à cette institution fondamentale de la République et de la démocratie, les coups sont portés par ceux qui sont précisément en charge de la faire respecter. A cela, je dis qu'il faut très sérieusement prendre garde. Afficher pour la justice une forme de mépris, inspirer à l'opinion des sentiments bas en instillant, de manière en réalité*

*extravagante, la confusion entre la responsabilité du criminel et celle du juge dont on dénigre la décision, inscrire au débit des cours et tribunaux l'altération du lien social compromis pour une multitude de raisons qui leur sont étrangères, tout cela avilit l'institution et, en définitive, blesse la République.*



*Le propre de la justice est de fixer les repères qui nous viennent de la loi, pour donner force et contenu au pacte social d'une société moderne et démocratique, c'est-à-dire d'un Etat de droit. La délinquance appelle la répression, c'est entendu et le mot ne doit pas faire peur, mais où sont les repères quand celui qui rappelle que l'accusé a des droits encourt le reproche d'avoir choisi le camp des assassins contre les victimes ? Où sont-ils ces repères quand est niée la présomption d'innocence, principe pourtant fondateur de tout dispositif pénal, au même titre que la légalité des délits et des peines ou la non rétroactivité de la loi pénale ?*

*La police judiciaire est un élément majeur du dispositif assurant paix et sécurité à nos concitoyens. Ses membres, policiers et gendarmes, méritent respect et encouragements pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions très difficiles, souvent au risque de leur vie. Cette police, nous dit la loi républicaine, est dirigée par les magistrats. Mais au nom de quoi, par quelles dérives, certains de ses représentants se permettent-ils alors d'en appeler à l'opinion contre ces mêmes magistrats quand ils prennent une décision qui leur déplaît ? Et le scandale n'est-il pas encore plus grand quand ces protestations politico-corporatistes sont relayées au plus haut niveau, au mépris du fondamental principe de séparation des pouvoirs. Prenons garde, prenons garde à l'instrumentalisation de la justice !*



## **La prise de position de Jean-Louis Nadal: arrêt de la démagogie et ouverture du débat**

Tous les commentateurs, dans les médias, ont compris que le procureur général, en tenant ces propos, contestait vigoureusement les nombreuses prises de positions de membres du gouvernement au cours des derniers mois, et notamment celles du ministre de l'intérieur. On se rappelle effectivement les tirades mettant en cause diverses décisions de justice, sans aucun fondement, et dans le seul but de manipuler l'opinion publique à des fins purement

électoralistes (**lire ici**, ou **ici** ou encore **ici**)

Le procureur général de la cour de cassation a eu raison de rappeler que s'agissant de la justice à laquelle les citoyens français ont droit, et qui est l'un des plus importants piliers de la démocratie dont l'une des composante est l'Etat de droit, il ne peut pas y avoir de place pour la démagogie la plus hypocrite et le populisme le plus vil.

S'il est tout à fait légitime que l'institution judiciaire soit observée de façon critique, que les dysfonctionnements réels soient soulignés, et que l'exigence vis à vis de ses membres soit importante, encore faut-il, pour que le débat soit acceptable et digne, qu'il soit d'une honnêteté et d'une intelligence minimale, ou, pour le dire à l'envers, que sa médiocrité ne nous conduise pas vers la discussion du café du commerce si ce n'est vers le caniveau.

Le procureur général a exprimé publiquement ce que la plupart des huit mille magistrats pensent tout bas. Il doit en être remercié. Souhaitons lui une retraite longue, paisible et heureuse.

Article publié initialement sur le blog **Paroles de Juges** sous le titre **Quelques vérités bonnes à dire (à propos du discours du procureur général de la cour de cassation)**.

Photos CC sur **Wikicommons** et **Wikitravel**

### CHOUBIDOU

le 8 octobre 2011 - 11:16 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*A propos du soutien apporté par Jean-Louis Nadal à Martine Aubry*

*« Ce que je vois et entends me paraît souvent manquer d'ambition. A l'exception de Martine Aubry. Elle a raison de dire qu'il faut rendre à la justice sa place au cœur du pacte républicain, d'affirmer l'égalité de tous devant la loi et le droit absolu des personnes à la sûreté».*

*Que Jean-Louis Nadal balance sur cette affaire qui garantit depuis 15 ans l'impunité au directeur de campagne de F. Mitterrand passé avec 30 MF et sans fracas à travers le Parquet de Paris et la Direction des affaires criminelles et des grâces, afin de préserver le rapprochement de deux journaux qu'on lit tous les jours.*

*Sanctions toujours pas tombées sept ans après que le mécanisme a été démonté en détail et à tous.*

*(voir SM, USM, commission des lois de l'Assemblée et du Sénat)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE